

**Nom** \_\_\_\_\_ **Années 2020-2021**  
**Prénom** \_\_\_\_\_  
**Institution** \_\_\_\_\_ **Certificat FPH en pharmacie clinique**  
**NPA/Lieu** \_\_\_\_\_

En raison de la pandémie COVID-19, la formation continue a été réduite en 2020: voir le document [Sonderregelung Fortbildungspflicht FPH Spital 2020](#). Le contrôle de la formation continue ne sera fait qu'en 2022 pour la période du 1.1.2020 – 31.12.2021. Le « Procès-verbal formation continue – Certificat FPH en pharmacie clinique 2020 et 2021 » doit être envoyé au plus tard le 31 mars 2022 en format électronique à l'adresse [FPH@gsasa.ch](mailto:FPH@gsasa.ch)

L'obligation de formation continue pour les titulaires du certificat de formation complémentaire FPH en pharmacie clinique répond aux exigences du programme FPH de formation complémentaire, ainsi que des mesures spéciales 2020.

Formation en groupe Certificat FPH en Pharmacie Clinique	<b>Total 187.5 points de crédit FPH de formation en groupe jusqu'à fin 2021.</b> A partir de 2020, les formations continues <b>à distance</b> sont comptabilisées comme formations en groupe.
Manifestations reconnues par la FPH Hôpital pour la formation continue en pharmacie clinique	<b>Au moins 150 pts de crédit</b> des 187.5 pts doivent être couverts par des manifestations de formation continue officiellement reconnues par la FPH hôpital pour la pharmacie clinique (voir liste des manifestations de formation continue sur le Site Web GSASA (Agenda) ou attestations de reconnaissance à posteriori)
Autres manifestations non reconnues par la FPH Hôpital	<b>Au maximum 87.5 pts de crédit</b> des 187.5 pts peuvent être reconnus pour <u>d'autres manifestations de formation continue qui ne sont pas reconnues par la FPH Hôpital</u> , mais dont le thème répond aux objectifs de formation en pharmacie clinique (v. Annexe 1 du Programme de formation complémentaire FPH clinique)
Études à distance contrôlées (p.ex. e- Learning)	<b>Au maximum 100 pts</b> des 187.5 pts peuvent être reconnus pour des études à distance contrôlées (e-learning avec contrôle des connaissances, manifestations en streaming vidéo avec contrôle des connaissances, etc.). Veuillez svp cocher la case « e-learning ».

**Procès-verbal formation continue – Certificat FPH en pharmacie clinique 2020 et 2021**

**Formation en groupe reconnues par la FPH Hôpital** (Explications page 1) (prière de mettre en annexe l'attestation de l'organisateur ou l'attestation de reconnaissance à posteriori)

Date	Lieu	Thème	Organisateur	e- Learning	Points de crédit FPH pharmacie clinique	Attestation Remarques

**Procès-verbal formation continue – Certificat FPH en pharmacie clinique 2020 et 2021**

Date	Lieu	Thème	Organisateur	e- Learning	Points de crédit FPH pharmacie clinique	Attestation Remarques

**Manifestations non reconnues par la FPH Hôpital pour la pharmacie clinique** (Explications page 1) (prière de mettre en annexe l'attestation de l'organisateur)

Date	Lieu	Thème	Organisateur	e-Learning	Durée	Points de crédit FPH pharmacie clinique correspondants*	Attestation Remarques

\*6.25 pts par 45 min. ou 8.25 pts par 60 min, mais max 25 par demi-journée ou max 50 par jour, sans pauses repas

Total points de crédit FPH en Pharmacie clinique

Je déclare d'avoir rempli ce formulaire de formation continue conformément à la vérité.

**Date** \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_

Remarques: Le non-respect de l'obligation de formation continue peut entraîner le retrait du certificat de formation complémentaire FPH. Des sanctions appropriées sont énumérées dans le programme de formation complémentaire FPH en pharmacie clinique (art. 21 RFC).

*Die benutzten männlichen Formen der Personenbezeichnungen gelten sinngemäss immer auch für Angehörige des weiblichen Geschlechtes.*